

ARRÊTÉ RECTORAL EN DATE DU 27 JUIN 2018 ATTRIBUANT UNE CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE - SECTEUR DISCIPLINAIRE : FRANÇAIS LANGUE SECONDE

SESSION 2018

Le Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand – Chancelier des Universités

VU l'arrêté ministériel du 23 décembre 2003 relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires, modifié par l'arrêté du 9 mars 2004, l'arrêté du 27 septembre 2005 et l'arrêté du 30 novembre 2009 ;

VU la note de service n°2004-175 du 19 octobre 2004;

VU le procès verbal établi par le jury le 26 juin 2018

ARRÊTE

Article 1 : La certification complémentaire dans le secteur disciplinaire « Français Langue Seconde » est attribuée, sous réserve des dispositions de l'article 7 de l'arrêté du 23 décembre 2003 relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires, aux enseignants dont les noms suivent :

- BOULAININE Stéphanie Certifiée Lettres Classiques, CASNAV - 63 Rectorat
- CEYRAS Christelle Professeure des écoles, Ecole Élémentaire Ferdinand Buisson - 63 CLERMONT-FERRAND
- DURAND Pierre Professeur des écoles Ecole Busseron – 03 COMMENTRY
- DURANTET Virginie Lettres Anglais Lycée Charles Adrien Dupuy – 43 LE PUY EN VELAY
- GROLLIER Virginie Certifiée Lettres Modernes Collège Alexandre Varenne – 63 SAINT ELOY LES MINES
- HENNING Annick Certifiée Anglais Collège Teilhard de Chardin – 63 CHAMALIERES
- JOAQUIM Hélène Professeure des écoles, Ecole Élémentaire d'Application Fr Delmas – 15 AURILLAC
- LACOMBE Amandine PLP lettres Espagnol Lycée de Chamalières – 63 CHAMALIERES
- LATHOUD Marie Professeure des écoles, Ecole Primaire Nelson Mardele – 15 SAINT MARTIN VALMEROUX
- MALEVILLE Yann Professeur des écoles, Ecole de La Jordanne et de Canteloube -15 AURILLAC
- SAINT MARTIN Nadia Professeure des écoles, Ecole Louis Thioleron – 15 SAINT Flour
- ROUMY Caroline Professeure des écoles, Ecole Élémentaire Le Bourg – 63 CEYRAT
- TOURANCHE Rachel Certifiée lettres Modernes Collège du Haut-Allier – 43 LANGEAC
- VEYRET Fabienne Professeure des écoles, Ecole Publique le Chant des Fontaines – 43 LAUTRIAC

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

signé

Benoît DELAUNAY